



Shawinigan-Sud QC G9P 5H9

Page 1 de 2

HARMONIE DE LACHINE  
214-800 RUE SHERBROOKE  
LACHINE QC H8S 1H2

Date	17 février 2015
Numéro d'entreprise	89337 2250 RC0001
Année d'imposition se terminant le	31 octobre 2011

0000134

## AVIS DE COTISATION DES SOCIÉTÉS

### RÉSULTATS

Saviez-vous que vous pourriez être tenu de produire votre déclaration T2 par voie électronique pour les années d'imposition se terminant après 2009? Pour en savoir plus sur cette exigence et le service en général, visitez [www.arc.gc.ca/societes-internet](http://www.arc.gc.ca/societes-internet).

Cet avis explique les résultats de notre cotisation et toutes autres modifications que nous avons effectuées à la « T2 - Déclaration de revenus des sociétés » pour l'année d'imposition mentionnée ci-dessus.

Résultat de cette cotisation: 0,00 \$

Veillez-vous référer au sommaire et à l'explication pour des renseignements supplémentaires.



HARMONIE DE LACHINE

Date 17 février 2015
Numéro d'entreprise 89337 2250 RC0001
Année d'imposition se terminant le 31 octobre 2011

AVIS DE COTISATION DES SOCIÉTÉS

SOMMAIRE DE LA COTISATION

	Déclaré \$	Cotisé \$
<b>Impôt fédéral:</b>		
Impôt de la partie I	0,00	0,00
Impôt de la partie I.3	0,00	0,00
Impôt de la partie II	0,00	0,00
Impôt de la partie III.1	0,00	0,00
Impôt de la partie IV	0,00	0,00
Impôt de la partie IV.1	0,00	0,00
Impôt de la partie VI	0,00	0,00
Impôt de la partie VI.1	0,00	0,00
Impôt de la partie XIII.1	0,00	0,00
Impôt de la partie XIV	0,00	0,00
		=====
Total de l'impôt fédéral établi:		0,00 \$
		=====
	Solde net:	0,00 \$
		=====
	Résultat de cette cotisation:	0,00 \$

Andrew Treusch  
Commissaire du revenu

EXPLICATION

Nous avons modifié le revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, afin qu'il corresponde au montant calculé.

Nous avons modifié le plafond des affaires aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises. Ce montant de 500 000,00 \$ correspond au maximum admissible pour une société non associée.

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la façon de présenter une opposition, de déterminer les pertes de la société, ou au sujet des périodes de nouvelle cotisation, veuillez consulter le « Guide T2 - Déclaration de revenus des sociétés » ou notre site Web au [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca).

Vous pouvez choisir de recevoir la correspondance de l'ARC en ligne exclusivement. Quand vous êtes inscrits pour ce nouveau service, nous n'imprimerons pas et ne déposerons pas à la poste la plupart des items de correspondance pour vous. Plutôt, nous vous enverrons un avis par courrier électronique lorsque vous avez du courrier pour visionner dans votre compte en ligne sécurisé. Pour plus d'information sur les services en ligne, allez à [www.arc.gc.ca/mondossierentreprise](http://www.arc.gc.ca/mondossierentreprise).

Pour des renseignements, visitez [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca), téléphonez ou écrivez à :

Demandes de renseignements des entreprises : 1-800-959-7775

Centre fiscal de Shawinigan  
4695, 12e Avenue  
Shawinigan-Sud  
Télécopieur

QC G9P 5H9  
819-536-4486

BSF de Montréal